



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 16 juin 2024	Heure de départ 18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp. : 21 °C)	Vent 11 km/h Sud-Est		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification 4 KR	Nombre total d'inscriptions 77/83	
Total des paris mutuels	\$ 242,663			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Rourke, Katelynn
--------------------------------------	-------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Les juges ont opéré des retraits hâtifs (transport) des chevaux suivants: "SOUFFLE DE VIE" de la Course 6, "RADLEY HANOVER" de la Course 7. "LUCKY LEONARD" a été retiré de la Course 8 par l'entraîneuse Karol Ann Malo.
- Gordon McDonald, président de la NCRHHA, s'est rendu au bureau des juges pour aborder diverses questions.

Courses :

- Guy Corbeil, Pascal Berube et Robert Shepherd ont été autorisés à se retirer chacun de sa course respective.

1. Le conducteur du #5, "DA CAPTAINOBVIOUS", (Steve Germain), a été averti au sujet de la stimulation appliquée à sa monture dans le dernier droit.
Rien d'autre à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Le conducteur du #3, "GETYOURLICENSELIAM", (Jimmy Gagnon), a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.05.01(k) de la CAJO (ne pas adopter ou conserver une vitesse comparable à la vitesse à laquelle les chevaux du calibre de la course sont capables, de façon à ralentir excessivement la course sur un quart de la piste ou sur toute autre distance, compte tenu des conditions de la piste, de la température et des circonstances durant la course) pour le deuxième quart (28 58⁴ 127² 155³) et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.
Décision #2700362

Le conducteur du #7, "HUGH HEFF", (Guy Gagnon), prendra part à l'examen de sa stimulation observée dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

5. Rien à signaler.
6. **Enquête** au sujet du #2, "RUN FOR THE MONEY", (Ryan Guy) quant à une possible sortie de piste dans le dernier virage.
Après avoir examiné la vidéo de la course, il a été déterminé que le #2 avait quitté la piste dans le dernier virage et obtenu un avantage en se rendant à l'intérieur du dernier pylône.
Le #2, arrivé en 2^e position, a été placé en 4^e position pour avoir enfreint la règle 18.08.02.01(c) de la CAJO (sortie de piste et gain d'avantage).
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/D6Kcao6LPWQ>
M. Guy s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100 (première violation dans une période au cours d'une année) pour avoir enfreint la règle 18.08.02 (c) de la CAJO.
Numéro #2790395
Rien d'autre à signaler.

7. Rien à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Rien à signaler.

10. **Enquête** au sujet d'une possible obstruction entre les #4, "ROCKINMYDREAM", (Mike Healey), arrivé en 2^e position et #7, "WESTERN PHIL", (Guy Gagnon) arrivé en 1^{re} position.

Après avoir discuté avec les deux conducteurs (M. Healey a déclaré qu'il n'avait pas été gêné) et après avoir examiné la vidéo de la course, il a été déterminé qu'il n'y avait pas eu d'obstruction entraînant un placement, étant donné que le #7 s'était légèrement écarté et que le #4 s'était rapproché en raison d'un bris de son équipement (protège genou extérieur) survenu après le départ.

Aucune obstruction signalée.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/EDmDkSNW9ZQ>

Réclamations :

Course 10

Le #1, "UBER HANOVER" (1), pour \$ 8,500, par Nicole Corbin, Yves Corbin entraîneur.